



Exercer ses droits au service de la protection de l'environnement

Fiches juridiques destinées à l'utilisation des droits environnementaux
par les citoyens et les associations

Ces fiches pratiques ont été réalisées en 2009 par les associations Sources et Rivières du Limousin et Les Amis de la Terre (groupe local Limousin).

Ont collaborés à la réalisation de ces fiches :

Crystal Gastineau, Chloé Bruneau, Marion Rouffaud, Benjamin Faget, Antoine Gatet et Julien Bétaille, juristes en droit de l'environnement.

I/ Les acteurs

Fiche 1 - Quel interlocuteur choisir ?

II/ Quelques grandes notions du droit de l'environnement

Fiche 2 - Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), comment ça marche ?

Pièce jointe : la nomenclature ICPE

Fiche 3 - La législation sur l'eau : le régime IOTA, comment ça marche ?

Fiche 4 - Qu'est-ce qu'une étude d'impact ?

III/ Mes libertés

Fiche 5 - Comment constituer une association et quels statuts adopter ?

Fiche 6 - Pourquoi et comment être agréé pour la protection de l'environnement ?

Fiche 7 - Comment exercer mes libertés d'opinion et de manifestation ?

IV/ Le droit d'être informé

Fiche 8 - A quelles informations environnementales ai-je accès ?

Fiche 9 - En cas de refus de l'administration, comment obtenir un document administratif ?

Pièces jointes : Modèle de saisine de la CADA, exemples de décisions de la CADA

V/ Le droit de participer à la décision

Fiche 10 - Où mon association agréée peut-elle s'exprimer ?

Fiche 11 - Pourquoi et comment participer à une enquête publique ?

Fiche 12 - Qu'est-ce que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et quel est son rôle ?

Fiche 13 - Qu'est-ce que le CODERST ?

Fiche 14 - Qu'est-ce qu'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) ?

VI/ Le droit d'accéder à la justice

Fiche 15 - Quel juge saisir ?

Fiche 16 - Introduction au contentieux associatif

Fiche 17 - En cas d'infraction environnementale, que faire ?